



ARRETE N° 2026 - 116
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Place de Stationnement
Parking Sainte Catherine
Jardin Public
LA LIEUTENANCE
Du Vendredi 27 Mars 2026
Au Lundi 30 Mars 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 23/01/2024 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Félipé ALVAREZ,

VU la demande de Madame GALLET – Directrice La Lieutenance Honfleur – Pôle Patrimoine et Lecture Publique – Ville de Honfleur, afin de pouvoir accueillir des artistes en résidence, de réserver une place de stationnement, Parking Sainte Catherine – Jardin Public, Du Vendredi 27 Mars 2026, au Lundi 30 Mars 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée, dans le cadre de l'accueil des artistes en résidence, de réserver une place de stationnement, Parking SAINTE CATHERINE – Jardin Public, Du VENDREDI 27 MARS 2026, au LUNDI 30 MARS 2026.

ARTICLE 2 : L'arrêt est autorisé Parvis de la LIEUTENANCE, UNIQUEMENT le temps du déchargement et du chargement, puis stationnement Parking Sainte Catherine – Jardin Public.

ARTICLE 3 : Un panneau réglementaire avec affichage du présent Arrêté sera mis en place par le Centre Technique Municipal, puis installé par la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 13 Février 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint au Maire,

Félipé ALVAREZ

